



DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

Droit et techniques de l'immobilier

- Modification -

UFR de rattachement : Ecole de Droit

Etablissements partenaires : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
de Clermont-Ferrand

Responsable du diplôme : M. Bernard PIGANIOL

Validation à compter du : *(à ne pas renseigner)*

Validation accordée jusqu'en : *(à ne pas renseigner)*

Réf Délibération CFVU : *(à ne pas renseigner)*

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Décrire intérêt, enjeux, contexte professionnel, compétences visées.

A l'origine d'une contribution importante à la richesse nationale, le secteur de l'immobilier est caractérisé par une grande diversité de techniques mises en œuvre et d'opérateurs présents sur le marché.

Si cette variété d'outils et d'acteurs peut faire l'intérêt de la discipline, elle est en même temps source de complexité qui ne peut être levée que par des professionnels et des juristes de l'immobilier titulaires d'une qualification reconnue et actualisée.

La récente (février 2014) loi sur le logement, dite loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) rend par ailleurs obligatoire la formation continue des professionnels de l'immobilier.

A cet égard, le programme proposé par l'Ecole de Droit-Université Clermont Auvergne se fixe comme objectifs d'aborder l'ensemble des questions habituellement rencontrées par les professionnels et de faire intervenir les spécialistes de la discipline susceptibles de confronter pratique et aspects réglementaires.

Cette formation, organisée de façon modulaire, est sanctionnée par le Diplôme d'Université de deuxième cycle « Droit et Techniques de l'immobilier » délivré par l'Université Clermont Auvergne

Hors diplôme, chacun des modules pourra faire l'objet d'une inscription distincte.

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation (éventuellement)

Décrire leur rôle de manière synthétique.

IV – Partenaires de la formation (éventuellement)

Décrire leur rôle de manière synthétique.

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires (joindre les conventions)

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Fd (ENSA) – convention 2017-2018 en cours

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif (joindre les conventions)

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : M. Bernard PIGANOL

Statut (MCU, PU, PU-PH,...) : Maître de conférences associé

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) : bernard.piganiol@uca.fr, 04 73 17 76 03, 41 boulevard François Mitterrand, CS 20054, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1

VI – Composition du conseil de perfectionnement

"Commission en charge du suivi du diplôme, le conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel."

Pour les DU à l'UCA, le conseil de perfectionnement devra comprendre au moins un représentant des catégories suivantes : enseignant, étudiant, monde socioprofessionnel (en rapport avec la formation).

Préciser : Nom, Prénom, Qualité.

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

Le Doyen de l'École de Droit ou son représentant,

Le Directeur des études de l'École de Droit ou son représentant

Le responsable pédagogique du DU

Deux membres de l'équipe pédagogique

La secrétaire de scolarité du DU

La responsable de la scolarité

Un représentant des étudiants

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2016-2017

Première année universitaire concernée par la demande : 2017-2018

Niveau de la formation (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle) : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime d'inscription FI/RE/FC si nécessaire) :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	X	BAC + 3 ou VAP
RE	X	BAC + 3 ou VAP
FC	X	BAC + 3 ou VAP

Durée de la formation (en années universitaires et en heures) : une année universitaire/ 150 heures

Calendrier de la formation (début, fin, périodes d'examen) : de septembre à juin 2017

Lieu de la formation (préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UCA) : Ecole de Droit site Mitterrand

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (oui, non) : oui

Ouverture en formation continue (FC) (oui, non) : oui

Tarif unique pour tous les régimes d'inscription (oui, non) : oui

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation (à relier au calcul du tarif d'inscription) : 20

Capacité d'accueil maximale : 30

Période d'inscription / de candidature : mai à septembre

Contact Scolarité (nom, prénom, téléphone, courriel) : Services des relations extérieures de l'Ecole de Droit – Bureau des DU- 04 73 17 76 12- du .droit@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Préciser périodes et lieux d'enseignement, éventuelles différences d'organisation entre formation initiale et continue, ...

Ouverture du cycle : mi septembre

Le cycle d'études est mis en œuvre le vendredi, avec les modules A et B de septembre à décembre et les modules C et D de janvier à juin.

La formation se compose d'une séance de présentation d'1 heure, d'une partie cours et séminaires de 120 heures composée de 2 modules de 60 heures chacun et de 2 modules annexes de 15 heures chacun.

La présence est obligatoire. Au-delà de deux absences non justifiées par module, l'étudiant est considéré comme défaillant.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Préciser la structure en unités d'enseignement (UE), éventuellement en matières à l'intérieur des UE, le nombre d'heures d'enseignement à l'intérieur de chaque UE, les modalités de contrôle des connaissances, etc...

Gestion d'actifs immobiliers	2	2			épreuve écrite de 3 heures comportant un sujet par UE))
Expertise en évaluation des biens, dont foncier	3	3)))
Fiscalité locale	1	1)))
Maintenance technique	2	2)))
Expertise technique	2	2)))
UE 8 : Promotion/négociation	16	16)))
Promotion	4	4)))
Statut des constructeurs, responsabilité, assurances	6	6)))
Négociation	4*	4*)))
Les sites web	2*	2*)))
UE 9 : Bâtiment	14	14)))	
Technique du bâtiment	8	8)))	
Grenelle et rénovation thermique	2	2)))	
Chantier	4*	4*)))	
Module D : Logement social										
UE 10 : Logement social	15	15) Ecrit 1 heure))
Environnement institutionnel du logement social	4	4)))
Législation sociale de l'habitat	2	2)))
Réglementation loyers et charges	2	2)))
Gestion locative	2	2))	0
Financement du logement social	2	2)))
Accession sociale	3	3)))
Total	150	150			8 heures					

III – Règles de délivrance du diplôme

- Règles générales : L'obtention du DU suppose d'avoir eu la moyenne aux épreuves du module A « Initiation au droit » et des modules B « droit de l'immobilier » et C « technique de l'immobilier ». Les deux modules B et C se compensent, à condition que la moyenne obtenue au module le plus faible soit supérieure ou égale à 8/20 ; le module A ne se compensent pas avec les modules B et C.
- La mention assez-bien est attribuée pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, la mention bien à 14/20, la mention très bien à 16/20.
- La validation du module D « Logement social » donne lieu à la délivrance d'une attestation de compétence, mais n'est pas qualifiant pour l'obtention du DU lui-même.
- Le redoublement est admis sur demande motivée et accord du responsable pédagogique du DU.

Compensation entre les UE (*oui/non*) : oui selon les modalités décrites ci-dessus

En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? (*oui/non*) : non

Si stage, précisions sur leur validation : sans objet

Les étudiants bénéficiaires du tarif "deuxième inscription" sont soumis aux obligations d'assiduité en vigueur dans la formation faisant l'objet de leur inscription initiale. Dans le cas de non respect de ces obligations d'assiduité, le DU ne pourra pas leur être délivré".

IV – Compétences acquises pendant la formation

Présenter les compétences acquises au terme du DU dans le tableau ci-dessous : utiliser les numéros d'UE de la maquette en indiquant par un X, pour chaque compétence, la ou les UE concernées.

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7	UE 8	UE 9	UE 10
Maîtriser l'environnement juridique	X									
Appréhender et utiliser les règles de droit de l'immobilier		X	X	X	X		X			
Maîtriser les techniques du bâtiment									X	
Maîtriser les enjeux fiscaux et commerciaux du secteur						X	X	X		
Appréhender les règles spécifiques du logement social										X

V – Equipe pédagogique

Donner la liste des enseignants en précisant : nom, prénom, établissement de rattachement ou entreprise, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, PRAG, vacataire, chargé de recherche...), qualité pour les extérieurs (profession, ...), n°UE concernée, matière concernée (si plusieurs enseignants dans l'UE), volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque matière.

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM)
Michel ASTIER	CAUE du Puy-de-Dôme	IE	Directeur	2/9	Opérations d'aménagement/Technique du bâtiment, Grenelle et rénovation thermique	2/10
Yannick BLANDIN	UCA	MCF		3	Baux emphytéotiques, bail à construction...	2
Elisabeth BOISSY-TURCIUS	Société 7RH	IE	Directrice	8	Négociation	4
Éric BOUCOMONT	Cabinet Boucomont, administration de biens, gestion et transactions immobilières	IE	Président	3/5/8	Loi Houet/ Loi ALUR/Gestion des propriétés/ Syndic/Promotion	3/2/4
Julien CAUSSE	Cabinet Labonne	IE	Avocat	7	Fiscalité locale	1
Charly CORDEIRO	Cabinet CESIS	IE	Avocat associé	6	Fiscalité	7
Frédéric DELAHAYE	Cabinet Delahaye	IE	Avocat	4	Foncier rural	2
Lemuel GBODJO GNAORE	UCA	IE	Doctorant	1	Droit public	2
Aurélia FAUTRE-ROBIN	UCA	MCF		1/5	Juridictions/ Voies d'exécution/ Copropriété	2/7
Laurent FIOLET	LOGIDOME	IE	Responsable service social et contentieux	10	Législation sociale de l'habitat, réglementation des loyers et des charges, gestion locative	8
Davy HUET	UCA	IE	Doctorant	1	Droit de l'assurance	1
Stéphane JAVALOYES	SEAU	IE	Directeur juridique et développement	2	Opérations d'aménagement	3
Alice JULIET	UCA	IE	Doctorante	1	Droit commercial et des sociétés	3

Rachid KANDER	Agence d'urbanisme de Clermont-Métropole	IE	ex Directeur	2	Droit de l'urbanisme	2
Mathilde LAVENU	ENSA	IE	Architecte-enseignante	2/9	Servitudes d'utilité patrimoniale/ Archéologie/ Chantier	1/4
Alain LE POMMELEC	UCA	MCF	Droit privé	1/4/8	Droit civil/Statut des constructeurs, responsabilité, assurances	2/3/6
Richard MASURIER	Travailleur indépendant	IE	Expert-comptable	6	Comptabilité	4
Benjamin MEUNIER	Cabinet Tournaire-Roussel	IE	Avocat	2/3	Droit de l'immobilier et de la construction/ Statut des différents intervenants dans l'immobilier	6/2
Patrick NÉHÉMIE	UCA	PRAG		10	Environnement institutionnel du logement social	4
Patricia PAPON-VIDAL	UCA	MCF	Droit Privé	3	Baux d'habitation/ baux civils	4
Lionel PEYNET	FNAIM Auvergne	IE	Président	8	Les sites WEB	2
Bernard PIGANIOL	UCA	MCF asso.	Conseil et expert en immobilier	2/3/7	Droit de l'urbanisme /Baux commerciaux/ loi Pinel/Lois de défiscalisation dans l'immobilier, l'immobilier d'entreprise/l'investissement, Gestion d'actifs immobiliers, Expertise en évaluation des biens, dont foncier	4/3/9
René RATELADE	Travailleur indépendant	IE	Architecte, expert près les tribunaux	7	Expertise technique	2
Dominique RICOUX	APAVE Clermont	IE	Directeur	7	Maintenance technique	2
Olivier ROUGE	RG Conseil	IE	Conseiller en gestion de patrimoine	6	Financement	5
Sandra ROUGE		IE	Avocat	4	La Propriété	4
Christine ROUSSEL-SIMONIN	Cabinet Tournaire-Roussel	IE	Avocat	4/5	Servitudes publiques servitudes privées/Contentieux/ Droit	3/3

					penal dans l'immobilier	
Anne-Sophie RYCHEN-SCHOTT	Etude BEUDIN, JARRY, GENEIX, RYCHEN- SCHOTT	IE	Notaire	4	Contrats de vente	2
Eric SPINA	Ophis du Puy- de-Dôme	IE	ex Directeur financier	10	Financement du logement social/ accession sociale	5
Benoit VALADIER		IE	Géomètre- expert	5	Division en copropriété et en volumes	2
Sylwia WYSZOGRODZKA	UCA	MCF		1	Régimes matrimoniaux	2

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 56

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 94

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Sont membres du jury : le responsable de formation, le directeur des études ou son représentant, deux membres de l'équipe pédagogique.

VII – Modalités d'admission

Définir les modalités d'admission en FI/RE et en FC : composition du dossier de candidature (CV, lettre de motivation, ...), entretien, etc...

La sélection est faite sur dossier (présélection) et entretien éventuel avec le responsable pédagogique du diplôme.

VIII – Mobilité à l'international

Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation.

Sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU propose-t-il un module DPC ? (*oui/non*) :

Sans objet

